

Siège : Mairie d'ÉRAGNY sur Epte
Place Angèle BOUTIGNY
02.32.55.21.57

**PROCES VERBAL DE LA SÉANCE
DU CONSEIL SYNDICAL
MARDI 6 MARS 2018**

Étaient présents : MM BACQUET Monique, DEBAUDRE Annie, DUBUS Gérard, DUMONTIER Béatrice, JOUBIER Andrée-Jeanne, JOUBIER Jean-Yves, LE RIDANT Claudine, LETIERCE Luc, MASURIER Didier, MICHALCZYK Bernard, PIRIOU Jean-Paul, M. VANDAMME Alain formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents excusés : MM M. ESPEROU Louis-Claude, LOHEAC Patrice, POQUET Daniel, PIGEARD Isabelle

Étaient absents : MM ACLOQUE Joël, GAILLARD Laurence, KER BIDI Marie-Dominique, ROCHE Freddy

Pouvoirs : M. POQUET Daniel à M. MICHALCZYK Bernard

Mme BAQUET Monique a été élue secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

- ✓ Vote du Compte Administratif 2017
- ✓ Délibération pour affectation des résultats de l'exercice 2017
- ✓ Délibération pour approuver le compte de gestion de la trésorerie
- ✓ Vote du Budget Primitif 2018
- ✓ Délibération pour l'abondement du syndicat par les deux communes
- ✓ Modification de la durée d'amortissement de la station
- ✓ Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2017
- ✓ Mise en place de l'entretien professionnel
- ✓ Mise en place du Régime Indemnitare (RIFSEEP)
- ✓ Mise en place et indemnisation des astreintes
- ✓ Groupement de commande SE60 – Achat d'électricité
- ✓ Questions diverses

Le Conseil Syndical prend les délibérations suivantes :

N° D.S. 2018/001: Objet : Vote du compte administratif 2017

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés	140 442.35 €			159 934.73 €	140 442.35 €	159 934.73 €
Opérations de l'exercice	185 665.05 €	162 032.63 €	131 003.83 €	135 721.28 €	316 668.88 €	297 753.91 €
Totaux	326 107.40 €	162 032.63 €	131 003.83 €	295 656.01 €	457 111.23 €	457 688.64 €
Résultat de clôture (=CA)	164 074.77 €			164 652.18 €		577.41 €

Besoin de financement
Excédent de financement

164 652.18 €

au compte 001 investissement dépenses BP 2017
au compte 001 investissement recettes BP 2017

Restes à réaliser

--	--

Montants égaux à totaux ETAT DES RESTES
et col. REPORTS CA/16 et BP/17

Besoin de financement des restes à réaliser
Excédent de financement des restes à réaliser

--	--

Besoin total de financement
Excédent total de financement

--	--

* Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de

--

au compte 1068 Investissement BP 2017, avec émission titre de recette.

164 074.77 €

au compte 002 Déficit de fonctionnement reporté BP 2017

12 conseillers pour – Le Président sort de la salle

N° D.S. 2018/002: Objet : Affectation du résultat du compte administratif 2017

Le Conseil Syndical,

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2017.

Constatant que le compte administratif fait apparaître un déficit d'exploitation de 164 074.77€

Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE	
a. Résultat de l'exercice :	-23 632.42€
c. Résultats antérieurs de l'exercice :	-140 442.35€
D002 du compte administratif (si déficit)	-164 074.77€
Résultat à affecter : d.=a.+c.	-164 074.77€
Solde d'exécution de la section d'investissement	
e. Solde d'exécution cumulé d'investissement :	
D001 (Besoin de financement)	0.00€
R001 (excédent de financement)	164 652.18€
f. Solde des restes à réaliser d'investissement	
Besoin de financement :	0.00€
Excédent de financement	0.00€
Besoin de financement =e.+f.	0.00€
Affectation en réserves R1068 en investissement	0.00€
Déficit reporté D002	164 074.77€

12 conseillers pour – Le Président sort de la salle

N° D.S. 2018/003: Objet : Approbation du compte de gestion 2017 par Mme Valérie LEDRU, trésorière

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2017;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le conseil syndical déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

13 conseillers pour

N° D.S. 2018/004: Objet : vote du Budget Primitif 2018

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré,

- Décide d'approuver les propositions de Monsieur le Président, pour le budget primitif 2018 du S.I.T.E.U.B.E. :
 - En équilibre en recettes et dépenses de la section de fonctionnement à 360 520€
 - En excédent pour la section d'investissement à 170 887.27€.

13 conseillers pour

N° D.S. 2018/005: Objet : Abondement du compte du Syndicat

Monsieur Luc LETIERCE, trésorier, explique aux membres présents la répartition des dépenses en fonctionnement. Il convient de distinguer les charges fixes des charges variables qui seront supportées à égalité entre les deux communes d'Éragny-sur-Epte et de Bazincourt-sur-Epte, cette dernière étant connectée au S.I.T.E.U.B.E.

Après avoir estimé le coût d'exploitation au budget primitif 2018 et compte tenu de l'estimation des dépenses prévisionnelles de fonctionnement au budget primitif 2018 et la répartition à chaque commune

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, Inscrit au budget primitif les sommes définies comme suit :

- Pour la commune de Bazincourt sur Epte : 166 339.49€
- Pour la commune d'Éragny-sur-Epte : 155 626.52€

13 conseillers pour

N° D.S. 2018/006: Objet : Vérification de la durée des amortissements du SITEUBE

Demande de vérification de la durée des amortissements du SITEUBE par la Trésorerie. Monsieur Letierce se charge du dossier et a pris rendez-vous avec Mme LEDRU.

13 conseillers pour

N° D.S. 2018/007: Objet : Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2017

Après présentation de ce rapport, l'assemblée délibérante :

- ADOPTE le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif
- DECIDE de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération

- DECIDE de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr
- DECIDE de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

13 conseillers pour

N° D.S. 2018/008: Objet : Mise en place définitive de l'entretien professionnel à compter de 2018

Il appartient à chaque collectivité de déterminer les critères à partir desquels la valeur professionnelle du fonctionnaire est appréciée, en tenant compte de la nature des tâches et du niveau de responsabilité. Ces critères, déterminés après avis du Comité Technique compétent, portent notamment sur :

- les résultats professionnels obtenus par l'agent et la réalisation des objectifs
- les compétences professionnelles et techniques
- les qualités relationnelles
- la capacité d'encadrement ou d'expertise ou, le cas échéant, à exercer des fonctions d'un niveau supérieur.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, décide :

- de fixer, dans le cadre de la mise en place, à titre pérenne, de l'entretien professionnel, les critères d'appréciation de la valeur professionnelle tels qu'ils sont définis dans le document support standard du compte-rendu de l'entretien professionnel, annexé à la présente délibération.
- d'appliquer ce système d'évaluation de la valeur professionnelle à l'ensemble des agents non titulaires de la collectivité.

13 conseillers pour

N° D.S. 2018/009: Objet : Modification du régime indemnitaire : Mise en conformité pour une mise en place du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions Sujétions Expertise Engagement Professionnel (RIFSEEP) pour les cadres d'emplois de catégorie B et C.

A compter du 1er mars 2018 il est proposé à l'assemblée délibérante d'instituer comme suit la mise en œuvre du RIFSEEP.

Ce régime indemnitaire se compose de deux parties :

- une indemnité liée aux fonctions, aux sujétions et à l'expertise (IFSE) qui vise à valoriser l'exercice des fonctions et constitue l'indemnité principale de ce nouveau régime indemnitaire - montant plafond proposé 1840€ ;
- un complément indemnitaire annuel tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir (CIA) – montant plafond proposé 1260€.

Il a pour finalité de :

- prendre en compte la place des agents dans l'organigramme de l'établissement public et reconnaître les spécificités de certains postes ;
- susciter l'engagement et valoriser l'expérience professionnelle des agents ;
- donner une lisibilité et davantage de transparence ;
- renforcer l'attractivité de l'établissement public ;
- fidéliser les agents ;
- favoriser une équité de rémunération entre filières ;

Le Comité technique a émis un avis défavorable à la proposition de délibération car il ne souhaite pas qu'une modulation à la baisse de l'IFSE soit possible.

13 conseillers pour

N° D.S. 2018/010: Objet : Groupement de commandes SE60 – achat d'électricité

Le Syndicat d'Energie de l'Oise (SE60) a constitué un groupement de commandes d'achats d'électricité et de services associés dont il est le coordonnateur, par délibération en date du 28 juin 2017.

Ce groupement de commandes permet à ses membres non seulement d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence et d'obtenir des meilleurs prix, mais également d'assurer une maîtrise de leur consommation d'énergie.

Une fois le marché attribué, chaque adhérent au groupement achète directement son électricité en fonction de ses besoins auprès des fournisseurs retenus, sur la base des prix négociés, durant toute la durée des marchés.

Afin de bénéficier des marchés résultant de cette procédure mutualisée pour les besoins du syndicat, il est proposé d'adhérer au groupement de commandes du SE60.

13 conseillers pour

Questions diverses :

- La mise en place des astreintes n'a pas été retenue pour le suivi de la station
- La vidange du bac à graisse a été effectuée
- Un compresseur a été acheté pour injecter de l'air, ce qui aura pour conséquence d'éviter l'apparition d'H2S entraînant la fermentation.
- Les 2/3 des raccordements sont effectués à Bazincourt sur Epte. Réunion de reprise des travaux prévue prochainement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 21h00.

Le Président,
Didier MASURIER